Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_107-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_107 - ADMINISTRATION GENERALE - ÉCONOMIE - Désignations de représentants au à Initiatives Vannes, VIPE et Territoires d'industrie

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

1)- Désignation d'un représentant à Initiatives Vannes

Initiatives Vannes intervient sur l'ensemble du Pays de Vannes.
La plate-forme intervient en faveur des créateurs d'entreprises (moins de trois ans). Sous conditions d'un prêt bancaire, d'un apport personnel, et de critères d'éligibilité (création ou reprise de toutes les activités de production, reprises d'activités du BTP, création ou reprise d'activités de loisirs ou de service, aspect innovant, appartenance aux clusters du CG56..), la plate-forme apporte au créateur un prêt sans intérêt (de 3K€ à 25K€) et un suivi sous forme de parrainage.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_107-DE

Sur proposition des membres du Bureau Communautaire du 16 avril 2026, il est proposé de désigner M. Maxime PICARD, Vice-Président à l'Économie pour siéger au sein de Initiatives Vannes.

2)- Désignation d'un représentant à VIPE

M. Le Président présente l'agence VIPE, agence de soutien aux entreprises innovantes, avec des missions de technopole en lien avec la Région Bretagne (conseils techniques, recherches de financement, appels à projet, etc.).
Il est nécessaire de nommer deux représentants pour siéger à VIPE.

Sur proposition des membres du Bureau Communautaire du 16 avril 2026, il est proposé de désigner :
- M. Maxime PICARD, Vice-Président à l'Économie pour siéger au sein de VIPE,
- XXXX (membre de la commission économie)

3)- Désignation d'un représentant à « Territoires d'industrie » avec Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Dans le cadre du Conseil national de l'industrie, la nouvelle phase du programme « Territoire d'industrie » a été lancée.

Ce dispositif copiloté par l'Agence nationale de la cohésion territoriale constitue le volet territorial de la politique industrielle et soutient les territoires les plus industriels du pays dans leur stratégie de reconquête.

La première génération de plans d'actions en 2018 a permis de mobiliser plus de 2 milliards d'euros par l'État, les opérateurs et les Régions, et de soutenir 2 400 projets industriels lauréats du fonds d'accélération.

Cette nouvelle programmation vise à redéfinir la carte des territoires à labelliser et aura pour objectifs :

- Un renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale via la mise en place d'une nouvelle génération de chefs de projet, cofinancée par l'État et les intercommunalités, afin de repérer et d'accompagner la réalisation de projets industriels, créateurs d'emplois et de valeur ;
- Un soutien aux investissements industriels productifs dans les territoires, sur des filières avec un fort enjeu de réindustrialisation, dans une approche concertée avec les régions ;
- L'extension du dispositif « Rebond industriel » pour les territoires qui ont subi un choc industriel afin d'identifier et de financer des projets créateurs d'emplois à très court terme ;
- Un soutien aux investissements pour le développement des compétences, en réponse aux besoins des industriels (écoles de production, plateaux techniques, etc.), en lien avec les acteurs de la formation ;
- L'identification, l'aménagement et la labellisation de sites permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de zéro artificialisation nette des sols.
- Un accompagnement des projets identifiés vers les financements du plan France 2030.

Questembert Communauté est un territoire historiquement tourné vers l'industrie et inscrit depuis plusieurs années cet axe de développement dans ses programmes stratégiques : projet d'aménagement et de développement durable du PLUi valant ScoT ; projet de territoire ; convention de partenariat économique avec la Région Bretagne ; contrat de relance et de transition écologique.
Consciente du fait que les dynamiques industrielles s'analysent à l'échelle d'un bassin de vie où la coopération entre acteurs du développement économique et de l'emploi est déjà effective.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_107-DE

Questembert Communauté a candidaté en septembre 2023 à l'appel à projet « Territoires d'industrie » en partenariat avec Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (cette dernière étant prête à porter la candidature pour le compte des trois collectivités).
Cela permet de donner davantage de cohérence au dossier du fait des interactions économiques à l'échelle de ce bassin de vie et aussi du fait que les acteurs du développement et de l'emploi coopèrent déjà entre eux.

Questembert Communauté a été retenue à cet appel à projet avec les 2 autres EPCI partenaires, une convention a été rédigée par délibération 2024 05 n°1 du conseil communautaire du 27 mai 2024.

Sur proposition du Bureau communautaire du 16 avril 2026,

il est précisé que le Président est représentant de droit au sein de la convention, et une suppléance adhoc peut être désignée auprès du Vice-Président en charge de l'Économie, M. Maxime PICARD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De désigner le représentant au sein d'Initiatives Vannes M. Maxime PICARD,

- De désigner les deux représentants au sein de VIPE :
- *M. Maxime PICARD,*
- *M. Anthony LECOINTRE (conseiller communautaire Questembert)*

- De préciser une suppléance « adhoc » dans le cadre des dossiers suivis au sein du programme « Territoire d'industrie » avec Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : M. Maxime PICARD.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT